

*Proposition présentée par les députés :
Olivier Baud, Claire Martenot, Jocelyne Haller,
Salika Wenger, Christian Zaugg, Jean Batou,
Pierre Vanek, Maria Perez*

Date de dépôt : 10 avril 2018

Proposition de motion Des logements accessibles pour les étudiant-e-s

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le manque de logement étudiant ;
- le prix relativement élevé des logements de la Cité Universitaire de Genève, soit 526.- à 597.- pour une chambre et 850.- à 1'245.- pour un studio, qui pèse lourdement dans le budget des étudiant-e-s ;
- que le prix des logements étudiants sont plus élevés à Genève que dans la majorité de la Suisse ;
- que le prix des loyers et le coût de la vie poussent les étudiant-e-s à aller suivre leurs études dans d'autres cantons ;
- que des logements étudiants en nombre suffisants sont essentiels pour permettre à l'Université de Genève de se développer ;
- que le coût de la vie, et notamment celui relatif au logement, poussent les étudiant-e-s à investir davantage de temps dans d'éventuelles activités rémunératrices, ce qui se fait principalement au détriment des études ;
- que la nécessité de poursuivre une activité rémunératrice est l'une des principales causes d'arrêt définitif des études universitaires selon l'Office fédéral des statistiques ;
- la demande largement supérieure à l'offre en matière de logements étudiants ;

- le grand nombre de personnes inscrites à la Cigüe, dont la majorité ne trouveront pas un logement à travers cette coopérative en raison du manque de places ;
- la difficulté pour les étudiant-e-s à avoir accès aux appartements « classiques » en raison du manque de solvabilité et/ou des prix des loyers ;
- que la majorité des étudiant-e-s de l'Université de Genève viennent d'un autre canton ou pays (plus de 58% en 2017), ne peut donc pas loger dans le foyer parental et éprouve des difficultés particulières à trouver un logement dans le Canton de Genève ;

invite le Conseil d'Etat

- à constituer un fond pour le logement étudiant dont l'objectif serait :
 1. De construire ou aménager des logements étudiants bon-marché (en dessous de 500 CHF par mois pour une chambre)
 2. D'augmenter l'indemnité annuelle monétaire à la Fondation de la Cité Universitaire de Genève afin de permettre une diminution des loyers
 4. D'allouer des aides au logement étudiant destinées aux bénéficiaires de bourses d'étude n'ayant pas accès à un logement étudiant ou coopératif à un prix inférieur à 500 CHF par mois.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

L'étude menée par l'Office fédéral de la statistique, intitulée *Situation sociale et économique des étudiants*, révèle l'ampleur et l'impact de la précarité étudiante. En Suisse, 75 % des étudiant·e·s ont une activité rémunérée parallèlement à leurs études, 12% affichent même un taux d'occupation supérieur à 60%. L'obligation d'exercer une activité rémunératrice en marge des études est la cause de 24 % des arrêts définitifs d'étude, c'est donc l'une des causes principales après l'échec définitif aux examens (25%). Le temps dévolu à une activité rémunératrice se fait principalement au détriment des études et engendre le plus souvent une prolongation de celles-ci, fragilisant encore davantage la situation des étudiant·e·s précaires. De plus, beaucoup de cursus universitaires sont devenus plus difficiles à concilier avec une activité rémunératrice parallèle, du fait de l'augmentation du nombre de cours et des contrôles de présence. On observe également une augmentation des frais secondaires (achat des livres, coûts des excursions,...).

L'étude de l'OFS révèle que le loyer est la principale dépense des étudiant·e·s qui ne vivent pas chez leurs parents. La pénurie aiguë de logement que connaît Genève depuis de nombreuses années et les loyers élevés qui en découlent ont donc un impact considérable. L'accès au logement est souvent difficile pour les étudiant·e·s en raison de leur situation précaire. Ils dépendent donc largement des logements étudiant·e·s. L'offre dans le Canton de Genève est principalement assurée par différentes fondations à but non-lucratif, la Cigüe et le Bureau des logements universitaires (BLRU). Beaucoup de personnes n'ont cependant pas accès à un logement étudiant par manque de place. De plus, certains logements restent relativement chers, notamment à la Cité Universitaire où le coût mensuel pour une chambre varie entre 526 et 597 francs. Les logements étudiants sont globalement plus chers à Genève que dans les autres régions de Suisse.

Cette situation pousse beaucoup de jeunes à poursuivre des études en dehors du Canton de Genève, ce qui occasionne des frais supplémentaires pour l'Etat de Genève. Plusieurs personnes issues d'autres cantons ou pays renoncent également à venir étudier à Genève en raison du manque de logement. Les étudiant·e·s qui ne sont pas originaires de Genève éprouvent en effet des difficultés particulières à trouver un logement car ils ne bénéficient pas de

réseaux individuels. Ils n'ont par ailleurs pas la possibilité de loger dans le domicile parental. La question du logement étudiant est donc un enjeu important pour le développement de l'Université de Genève.

L'accès aux études revêt une importance particulière dans le Canton de Genève où la formation supérieure est essentielle à l'économie. Il n'est donc pas normal que beaucoup de personnes renoncent ou interrompent leurs études pour des questions économiques. Face à ce constat, et au vu de la place du loyer dans les budgets, il est urgent que l'Etat se donne les moyens d'assurer un logement bon marché aux étudiant·e·s.

Les signataires de la présente motion réclament la constitution d'un fond pour le logement étudiant dont l'objectif serait de construire ou aménager des logements étudiants bon-marché (en dessous de 500 CHF par mois pour une chambre) ; d'augmenter l'indemnité annuelle monétaire à la Fondation de la Cité Universitaire de Genève afin de permettre une diminution des loyers ; d'allouer des aides au logement étudiant destinées aux bénéficiaires de bourses d'étude n'ayant pas accès à un logement étudiant ou coopératif à un prix inférieur à 500 CHF par mois.

A la lumière de ces différents éléments nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député·e·s, de réserver un bon accueil à cette motion.